Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_190

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA , ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la délibération en date du 7 novembre 2023 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs,

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 4 décembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :
Article 1 : De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en créant :
- 5 postes d'adjoint technique à temps complet ;
- 14 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ;
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet ;
- 2 postes d'ingénieur à temps complet ;

- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet ;
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet ;

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet ;
- 2 postes d'animateur principal de 2ème classe à temps complet ;
- 3 postes d'animateur principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet ;
- 2 postes d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet ;
- 1 poste de bibliothécaire principal à temps complet ;
- 1 poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet ;

- 1 poste d'administrateur hors classe à temps complet ;
- 1 poste d'éducateur APS principal de 2ème classe à temps complet ;
- 3 postes de brigadier-chef principal de police municipal à temps complet ;

- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres correspondants du budget (traitements et charges).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199848-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

Conseil municipal du 19 décembre 2023
Annexe explicative sur l'actualisation du tableau des effectifs

La création de 17 postes est demandée pour :

Postes créés	Intitulé du poste	Motif de création	Grade de l'ancien titulaire
Adjoint technique (5 à temps complets)	Electricien courant fort, courant faible	Mobilité interne	Agent de maitrise principal
	Agent d'entretien des locaux	Mobilité interne	Adjoint technique
		Transfert d'un ETP des affaires scolaires (mutualisation)	
	Agent chargé de la mise en œuvre et de l'animation du dossier "facades végétalisées et bacs potagers"	Création de poste dans la cadre du projet ville nature et nourricière	
	Agent des écoles	Mobilité interne	Adjoint technique
Agent de maîtrise (2 à temps complet)	Surveillant de travaux	Nomination concours	Adjoint technique principal de 2ème classe
	Jardinier	Nomination concours	Adjoint technique principal de 2ème classe
Agent de maîtrise principal (1 à temps complet)	Contrôleur voierie	Départ retraite	Agent de maîtrise principal
Adjoint d'animation principal de 2ème classe (3 à temps complet)	Animateur jeunesse	Nomination concours	Adjoint territorial d'animation
	Animateur C.A.L	Nomination concours	Adjoint territorial d'animation
	Animateur C.A.L	Nomination concours	Adjoint territorial d'animation

Postes créés	Intitulé du poste	Motif de création	Grade de l'ancien titulaire
Adjoint d'animation (4 à temps complet)	Animateur C.A.L	Disponibilité pour convenances personnelles	adjoint d'animation
		Mobilité interne	adjoint d'animation principal de 1ère classe
		Mobilité interne	adjoint d'animation principal de 2ème classe
		Disponibilité pour suivre le conjoint	adjoint d'animation
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Bibliothécaire	Nomination concours	adjoint du patrimoine
Assistant de conservation du patrimoine (1 à temps complet)	Bibliothécaire	Nomination concours	adjoint du patrimoine

La création de 36 postes pour les avancements de grades et les promotions

Adjoint du patrimoine principal de première classe	Temps complet	1
Adjoint d'animation principal de première classe	Temps complet	2
Adjoint technique principal de première classe	Temps complet	14
Agent de maitrîse	Temps complet	1
Agent de maitrîse principal	Temps complet	1
Technicien principal de 2ème classe	Temps complet	1
Chef de service de police municipale	Temps complet	1
Brigadier-chef principal de police municipale	Temps complet	3
Rédacteur territorial principal de deuxième classe	Temps complet	1
Animateur principal de deuxième classe	Temps complet	2
Animateur principal de première classe	Temps complet	3
Educateur APS principal de deuxième classe	Temps complet	1
Administrateur hors classe	Temps complet	1
Assistant de conservation	Temps complet	1
Bibliothécaire principal	Temps complet	1
Ingénieur	Temps complet	2
Total		36